



CITE DES JEUNES

7, rue de l'Eglise
93470 - COUBRON
☎ 01.43.88.71.14



34ème RALLYE TOURISTIQUE

2 OCTOBRE 2016

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Madame, Mademoiselle, Monsieur :

Vous êtes inscrits pour participer à notre RALLYE TOURISTIQUE, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de l'ensemble des documents joints pour le bon déroulement de cette journée.

1 - LIEU DE DEPART :

L'heure de rendez vous est fixée à 8H30 pour un départ à 9H00 au lieu que nous vous donnerons. Mais avant, il vous suffira de déchiffrer le document qui vous sera transmis une semaine avant le départ (énigme de départ) et nous transmettre votre réponse telle qu'indiquée.

2 - OBJETS QUI PEUVENT ETRE UTILES :

- Une ou des cartes de la région Ile de France
- Un dictionnaire,
- Crayons, gomme(s), papier,
- Une boussole si vous ne repérez pas bien le nord,
- Une paire de jumelles si vous ne voyez pas bien,
- Des chaussures de marche,
- De la ficelle, un mètre,
- Une calculatrice ou un boulier,
- Un rouleau de papier hygiénique,
- Une demi-moustache
- Un repas froid pour le pique-nique de midi, un ouvre-boîte, un tire-bouchon,
- Quelques menues monnaies,
- Un vêtement de pluie ou des lunettes de soleil,
- Tous documents, sans limitations d'aucune sorte, susceptibles de servir ce jour là,
- Un appareil photo pour garder des souvenirs de cette journée,
- PLEIN D'INDULGENCE POUR LES ORGANISATEURS,
- PLEIN DE BONNE HUMEUR.

3 - DOCUMENTS JOINTS :

- Le règlement du RALLYE TOURISTIQUE que nous vous demandons de lire très attentivement.

4 - REGLEMENT PARTICIPATION :

.....	Adultes ou Adolescents à 10 Euros	=.....
.....	Enfants à 8 Euros	=.....

	Soit un total de	= _____ €

Règlement à nous faire parvenir par retour de courrier (en précisant Rallye Touristique), par espèces ou chèque à l'ordre de la "Cité des Jeunes".

CITE DES JEUNES – RALLYE TOURISTIQUE
7, RUE DE L'EGLISE
93470 - COUBRON

REGLEMENT DU RALLYE TOURISTIQUE

ARTICLE 1 :

La Cité des Jeunes et les paroisses Saint Christophe et Saint Nicolas organisent un RALLYE TOURISTIQUE.

ARTICLE 2 :

Le RALLYE TOURISTIQUE est organisé conformément aux prescriptions du présent règlement, auquel les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription et s'obligent, de la façon la plus absolue, à l'accepter. Les participants s'interdisent en outre d'en porter discussion devant la juridiction civile, commerciale et correctionnelle.

ARTICLE 3 :

Ce circuit n'étant nullement une épreuve de vitesse et de régularité, les participants sont priés d'être très prudents. Aussi, pendant toute la durée du circuit, les concurrents devront respecter strictement toutes les prescriptions du code de la route, ainsi que les divers règlements et arrêtés en vigueur, les signalisations éventuelles de travaux ou déviations pouvant être apposées sur l'itinéraire, ainsi que toutes les injonctions des agents de la force publique.

En outre, ils devront, à chaque instant, rester maîtres de leur vitesse : ils ralentiront et même s'arrêteront toutes les fois qu'ils pourraient être cause d'accident, de désordre ou de gêne pour la circulation.

ARTICLE 4 :

En aucun cas les organisateurs du présent circuit ne peuvent être mis en cause à la suite d'accident automobile survenant au cours de celui-ci et en ce qui concerne les dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par les participants.

ARTICLE 5 :

Le circuit est ouvert aux familles, à leurs amis et aux membres de l'association. Chaque voiture ne pourra compter qu'un équipage maximum admis par le véhicule. Les enfants mineurs non accompagnés de leurs parents devront présenter lors du départ une autorisation parentale.

ARTICLE 6 :

Le circuit s'effectuera sur un parcours d'environ (voir feuille de route remise lors du départ) kilomètres, divisé en deux étapes. Le rassemblement des participants aura lieu entre 8H30 et 8H45 derniers délais. Le départ sera donné à 9H00 très précises au lieu qui aura été défini dans la semaine précédent le départ,

ARTICLE 7 :

Au départ de chaque étape de ce circuit, il sera remis aux participants l'itinéraire fixé et le lieu de rendez-vous pour l'arrivée de chaque étape.

Chaque voiture devra passer par un certain nombre de points intermédiaires. La preuve de leur passage ou non, sera donnée par les réponses à un questionnaire précis sur le lieu. Les réponses devront être obligatoirement remises à l'arrivée de l'étape.

ARTICLE 8 :

Le lieu d'arrivée de chaque étape sera indiqué en clair dans une enveloppe de secours dont l'ouverture permettra aux participants, retardés ou égarés, de nous rejoindre. Il est recommandé aux concurrents de respecter les heures d'ouverture et de fermeture des étapes indiquées dans le dossier de celles-ci, afin de ne pas s'attarder.

ARTICLE 9 :

- a) Les décisions des officiels sont sans appel.
- b) Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications jugées nécessaires au présent règlement, sous réserve d'en informer les participants en temps utile.
- c) Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les objets perdus durant le circuit. Il en est de même pour tous les incidents pouvant survenir aux véhicules et aux participants pendant le circuit.

ARTICLE 10 :

Chaque équipage recevra un numéro d'ordre qui lui sera propre pour toute la durée du circuit. Il devra le présenter à toutes réquisitions des organisateurs et il n'oubliera pas de le mentionner sur les questionnaires réponses.

ARTICLE 11 :

Les concurrents décidant d'abandonner en cours de circuit sont priés d'informer les organisateurs le plus rapidement possible (numéro de téléphone précisé sur la feuille précisant les horaires qui sera transmise le jour du départ).

ARTICLE 12 :

Le prix de participation demandée est fixé à :

- 10 Euros pour les adultes ou adolescents,
- 8 Euros pour les enfants de moins de 12 ans.

(Voir page n° 1)

Ces prix comprennent les frais d'inscription, les participations au verre de l'amitié et aux récompenses distribuées.

ARTICLE 13 :

Au cours du circuit, aura lieu un déjeuner pique-nique que chaque participant aura eu soin d'apporter avec lui. Pour ce déjeuner, les participants, seront réunis en un emplacement choisi par les organisateurs. Ils veilleront à respecter l'état des lieux, ainsi que toutes les consignes de sécurité.

ARTICLE 14 :

Les résultats et remises de récompenses auront lieu dans la soirée, au cours du verre de l'amitié qui sera offert dans les salles Saint Jean Bosco, 7, rue de l'église à Coubron.

Les Organisateurs